



## Analyse du risque

	1 an	3 ans	5 ans	Création
Volatilité du portefeuille* (%)	7.54	5.58	5.18	7.30
Volatilité de l'indice de référence (%)	7.60	5.73	5.34	7.23
Risque relatif/Tracking Error (%)	0.56	0.47	0.46	2.27
Ratio de Sharpe	-0.03	-0.01	0.26	0.01
Ratio d'information	1.62	0.89	0.85	-0.43

## Performance glissante (%)

	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	3 ans	5 ans	31/05/21 31/05/22	31/05/20 31/05/21	31/05/19 31/05/20	31/05/18 31/05/19	31/05/17 31/05/18	Création
Portefeuille*	-1.64	-4.03	-7.02	-5.64	-4.64	-0.29	-1.79	-8.81	6.48	7.67	-2.88	182.01
Indice de référence	-1.53	-4.35	-7.51	-5.94	-2.86	2.89	-1.65	-7.84	7.17	8.04	-1.97	391.52
Ecarts	-0.11	0.32	0.50	0.30	-1.78	-3.18	-0.14	-0.98	-0.69	-0.37	-0.92	-209.51

## Performance calendaire annuelle (%)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Portefeuille*	-0.27	-0.20	7.19	3.64	-6.59	4.42	7.86	13.26	-8.56	-0.33
Indice de référence	0.60	0.62	7.97	4.35	-6.16	4.60	8.49	14.63	-8.55	-0.34
Ecarts	-0.87	-0.82	-0.78	-0.71	-0.43	-0.18	-0.62	-1.37	0.00	0.01

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les calculs de performances sont nets de frais et réalisés coupons réinvestis. L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base des coupons nets ou bruts. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir plus d'informations.

## Analyse du portefeuille

### 10 principaux titres

Libellé	Pondération (%)	Pays émetteur	Mod. Duration	Contribution
German Inflation Linked Bond 0.1% 04/15/2023	6.09	Allemagne	0.9	0.06
US Treasury Note 0.125% 01/15/2024	5.39	Etats-Unis	1.6	0.09
US Treasury Note 1.25% 08/31/2024	5.14	Etats-Unis	2.2	0.11
US Treasury Note 0.5% 04/30/2027	4.42	Etats-Unis	4.8	0.21
US Treasury Note 2.375% 05/15/2051	2.59	Etats-Unis	20.0	0.52
US Treasury Note 1.125% 10/31/2026	2.52	Etats-Unis	4.2	0.11
US Treasury Note 3.625% 02/15/2044	2.52	Etats-Unis	15.0	0.38
US Treasury Note 1.25% 05/31/2028	2.47	Etats-Unis	5.7	0.14
Japan (Government of) 0.4% 06/20/2041	2.22	Japon	18.2	0.40
US Treasury Note 1.375% 08/31/2026	2.09	Etats-Unis	4.1	0.08
<b>Total (%)</b>	<b>35.45</b>			

\* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 02/01/1991

2 / 7

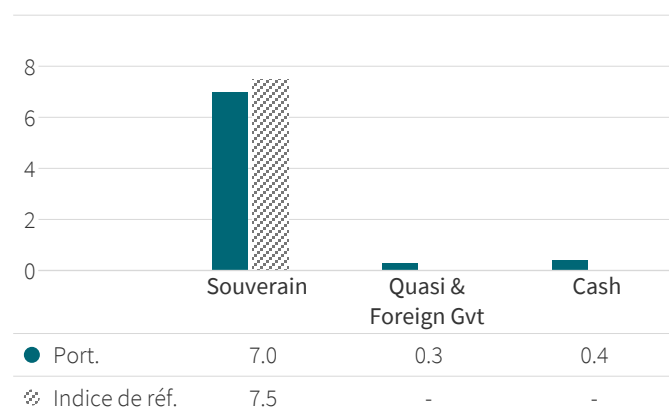
Source(s) : AXA Investment Managers au 31/05/2022

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur [axa-im.com](http://axa-im.com)

## Exposition sectorielle (%)

	Portefeuille	Indice de référence
Souverain	91.97	100.00
Quasi & Foreign Gvt	6.24	0.00
Autres	0.26	0.00
Cash	1.53	0.00

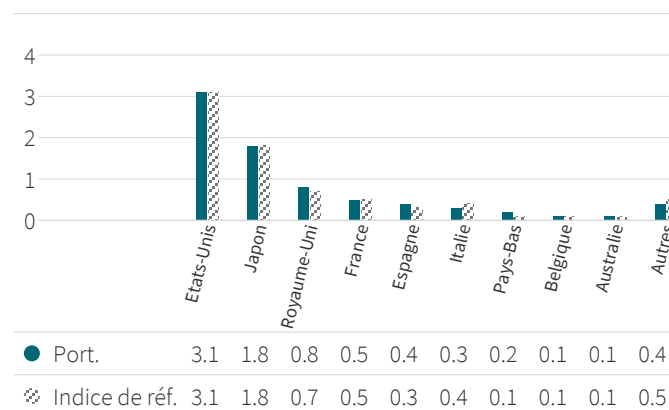
## Contribution à la durée par secteur



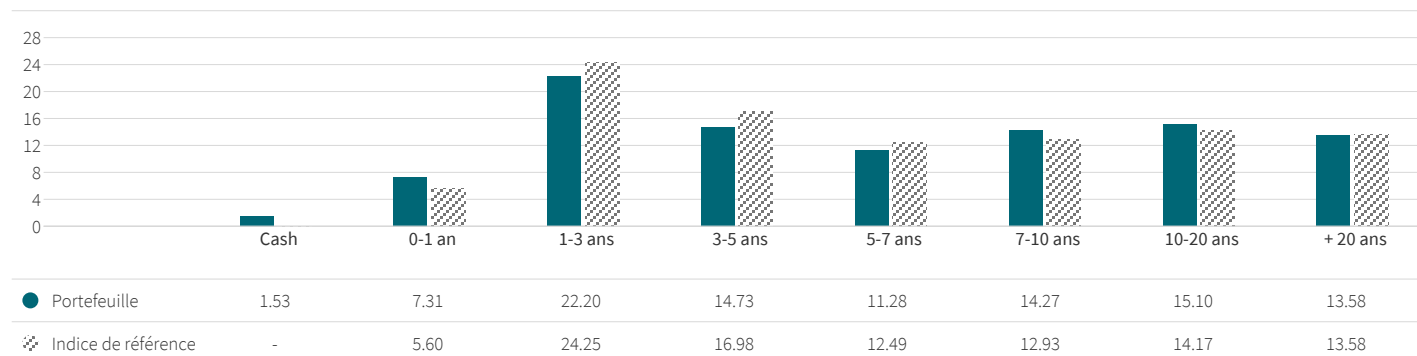
## Exposition géographique (%)

	Portefeuille	Indice de référence
Etats-Unis	37.69	48.82
Japon	16.44	18.38
Allemagne	9.16	4.26
France	6.75	6.30
Italie	6.62	5.44
Royaume-Uni	5.67	6.22
Espagne	4.64	3.71
Australie	2.51	1.73
Pays-Bas	2.43	1.21
Belgique	1.48	1.39
Autres	5.08	2.35
Cash	1.53	0.00

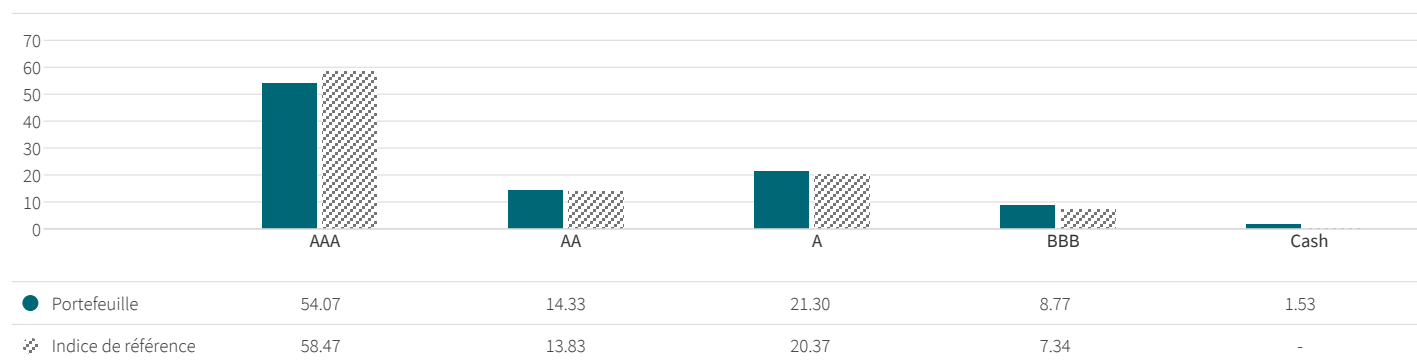
## Contribution à la durée par géographie



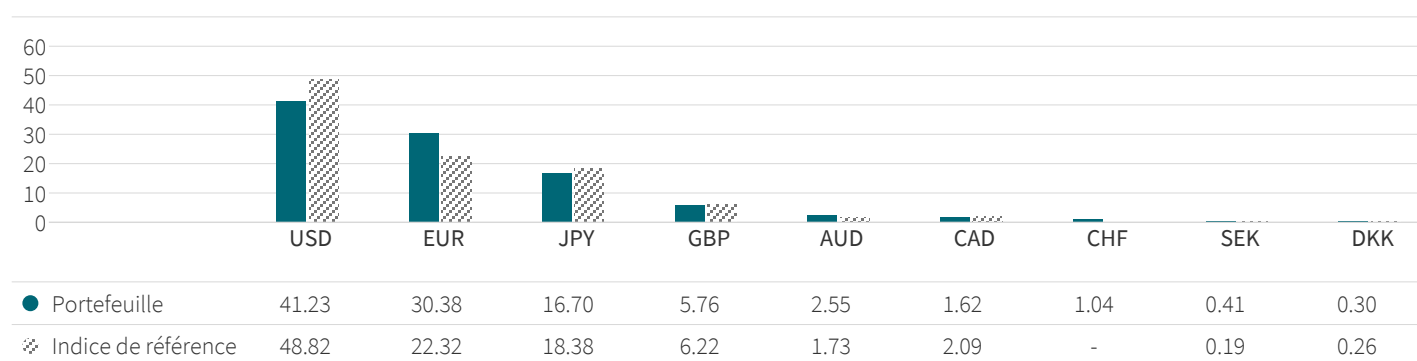
## Exposition par Maturité (%)



## Exposition par rating (%)



## Exposition par devise (%)



## Informations supplémentaires

### Administration

Forme juridique	SICAV
Conforme Directive UCITS	Oui
Conforme Directive AIF	Non
Nationalité	France
Classification AMF	Obligations et autres titres de créance internationaux
Date de la 1ère Valeur Liquidative	02/01/1991
Devise du portefeuille	EUR
Valorisation	Quotidienne
Type de part	Capitalisation / Distribution
Code ISIN C / D	FR0000172348 / FR0000289027
Code SEDOL C / D	- / 828902
Droits d'entrée maximum	3%
Frais estimés courants	1.11%
Frais de gestion financière	0.8%
Frais de gestion maximum	1.196%
Commission de performance	Aucune
Société de gestion	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.
(Sous) Délégation fin.	AXA IM Paris
Délégation comptable	State Street Bank International GmbH (Paris Branch)
Dépositaire	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES SCA
Garant	.Not Applicable

Comme indiqué dans le dernier rapport annuel, le calcul des frais courants n'inclut pas la commission de performance, mais comprend les frais de gestion et la commission de service appliquée. La commission de service appliquée effective est provisionnée à chaque calcul de la VL et incluse dans les frais courants de chaque Classe d'Actions.

### Objectifs du fonds

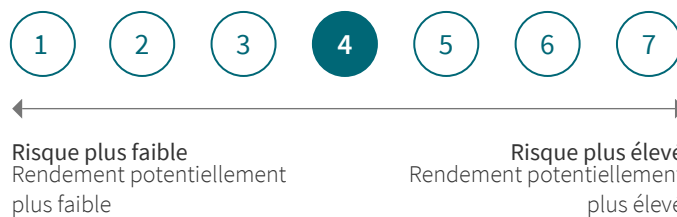
L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Obligations et autres titres de créance internationaux ».

L'objectif d'investissement de l'OPCVM est la recherche de performance sur une période de 3 années en investissant dans des obligations et autres titres de créance internationaux en Euros ou toute autre devise d'émetteurs privés ou publics.

### Horizon d'investissement

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

## Caractéristiques du risque



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

### Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes.

### Risque additionnel

**Risque de contrepartie :** risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

**Risque de crédit :** risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par l'OPCVM puissent faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés :** certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels. Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur l'OPCVM et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

### Souscriptions Rachats

Les ordres de souscription, de rachat et d'échange entre les actions C et D doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des actionnaires est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur. La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base quotidienne.

## Comment investir

### Investisseurs Particuliers

Les investisseurs particuliers sont invités à contacter leur intermédiaire financier.

## Notation ESG

La notation ESG absolue repose sur une méthode d'évaluation exclusive. Si le fonds a obtenu 1 arbre (5 arbres), cela signifie qu'il appartient à la catégorie de notation ESG absolue la plus faible (la plus élevée).

Pour en savoir plus sur la méthode d'évaluation, rendez-vous sur <https://particuliers.axa-im.fr/des-referentiels-esg>.

La note ESG relative correspond à la différence entre la note ESG absolue du portefeuille et la note ESG absolue de son indice de référence. Si la note ESG relative est positive (négative), cela signifie que la note ESG absolue du portefeuille est supérieure (inférieure) à celle de l'indice de référence.

L'intensité relative en CO2 correspond à la différence entre l'intensité en CO2 du fonds (exprimée en tCO2/mio. € de revenus) et celle de l'indice de référence.

Si l'intensité relative en CO2 est verte, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est inférieure à celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est orange, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est supérieure à celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est jaune, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est égale à celle de l'indice de référence.

Les indicateurs ESG sont utilisés à titre d'information uniquement. Le portefeuille ne présente pas d'objectifs ESG réglementaires ou contractuels.

## Avertissements

Ce document est publié uniquement à titre d'information et ne constitue pas un travail de recherche en investissement ou une analyse financière portant sur des transactions sur instruments financiers au sens de la directive MiFID (2014/65/EU). Il ne constitue pas non plus, de la part d'AXA Investment Managers et/ou de ses filiales, une offre d'achat ou de vente de services, de produits ou de placements et ne doit pas être considéré comme un conseil d'ordre juridique, fiscal ou en matière de placement, comme une recommandation d'une stratégie d'investissement, ou comme une recommandation personnalisée d'acheter ou de vendre des titres. Les informations qu'il contient sont destinées uniquement à l'entité et/ou à la/aux personne(s) à qui il a été adressé, sauf autorisation contraire en vertu d'accords applicables. AXA Investment Managers décline par la présente toute responsabilité pour toute reproduction, redistribution ou transmission ultérieures, ainsi que de toute responsabilité issue desdites activités.

Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles et les opinions, estimations et prévisions présentées ici sont subjectives et susceptibles de changer sans

préavis. Il n'est nullement garanti que les prévisions faites se réalisent. Les données, chiffres, déclarations, analyses, prévisions et autres informations fournis dans ce document se fondent sur l'état de nos connaissances au moment de sa préparation. Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie explicite ou implicite (y compris à l'égard de tiers) quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations qu'il contient. Toute foi portée aux informations figurant sur cette page est à la seule discrétion du destinataire. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement. Avant d'effectuer un investissement, il est conseillé à l'investisseur de consulter le Prospectus correspondant, le Document d'information clé pour l'investisseur et les documents associés qui fournissent des renseignements détaillés sur le produit, y compris les risques, les frais d'investissement et les commissions liés à l'achat d'un des produits et risques mentionnés. Les informations contenues dans le présent document ne se substituent pas à ces documents ou à l'obtention d'un avis professionnel externe.

Les produits ou stratégies mentionnés dans ce document peuvent ne pas être autorisés ou disponibles dans votre juridiction. Nous vous invitons à vérifier avec la société de gestion ou directement sur son site Internet (<https://www.axa-im.com/en/registration-map>) la liste des pays de commercialisation du fonds.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance actuelle ou future, et toutes les données relatives à la performance ou au rendement mentionnées excluent les commissions et frais encourus lors de l'émission ou du rachat de parts. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les variations des taux de change peuvent également affecter la valeur de l'investissement. Pour cette raison et compte tenu des frais initiaux habituellement prélevés, un investissement ne convient pas généralement en tant que placement à court terme. Les commissions et les frais ont un effet défavorable sur la performance du fonds.

Le cash inclut les différentes positions en liquidités et assimilées telles les liquidités dans les différents comptes en banque, les positions en fonds monétaires ou les profits latents à recevoir ou payer dans le cadre des couvertures de change.

Le Fonds référencé dans les présentes n'a pas été inscrit au titre de la loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement, telle qu'amendée, ni au titre de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières, telle qu'amendée. Aucune des actions ne peut être proposée ou vendue, directement ou indirectement aux États-Unis ou à toute Personne américaine, sauf si les titres sont inscrits au titre de la loi, ou si une exemption aux formalités d'enregistrement de la loi est disponible. Une Personne américaine est définie comme (a) un individu qui est citoyen ou résident des États-Unis au titre de l'impôt fédéral américain sur le revenu ; (b) une société commerciale, un partenariat ou toute autre entité créée ou organisée conformément aux lois en vigueur ou qui existent aux États-Unis ; (c) une succession ou un trust dont les revenus sont assujettis à l'impôt fédéral américain sur le revenu, indépendamment du fait que lesdits revenus soient

effectivement associés à une opération ou une activité aux États-Unis. Aux États-Unis, le présent contenu peut être distribué à une personne qui est un « distributeur » ou qui n'est pas une « personne américaine », telle que définie par la Règle S de la loi sur les valeurs mobilières de 1933 (telle qu'amendée).